

INSTITUT NATIONAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE



Avertissement agricole : ***Gommose parasitaire des agrumes***

A l'attention des animateurs des radios locales pour diffusion.

Un bulletin d'avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux le 26/04/2018, signalant : les précipitations enregistrées sur l'ensemble des wilayas agrumicoles sont favorables à la dissémination de la gommose des agrumes.

Pour rappel, les attaques de la gommose parasitaire se manifestent par un dessèchement de l'écorce suivi de l'apparition d'une gomme abondante sur les parties atteintes. En cas de forte attaque, la circulation de la sève s'arrête ce qui peut conduire à un dépérissement de l'arbre.

A cet effet, les agrumiculteurs ayant des vergers atteints par cette maladie, doivent procéder à un premier traitement préventifs coïncidant avec la première poussée de la sève, à l'aide d'un fongicide approprié et homologué à cet usage.

Recommandations :

- Pour les sujets sévèrement attaqués et dont les plaies sont profondes, un curetage suivi d'un badigeonnage complémentaire, est vivement recommandé sur les plaies nécrosées du tronc.
- Il est aussi préférable de pratiquer l'irrigation par méthode de la double cuvette pour éviter la propagation de la maladie.